

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 4 juillet 2011 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

**Présences :** Mme Marthe Garneau

MM. Sylvain Baron, Steve Lambert, Pierre Lavigne et sous la présidence de Daniel Lafond, maire.

**Absence(s) :** MM. Sylvain Jacques, Gilles Vallières

**Nombre de citoyens :** 24

Sont également présents M. Mario Picotin, Directeur général/Secr.-trésorier et Mme Lyne Boisvert, vérificatrice.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Prière**
- 2) Ordre du jour – Adoption**
- 3) Conseil**
  - a) Rapport du maire
- 4) Période de questions**
- 5) Procès-verbal - Adoption**
  - a) Procès-verbal du 6 juin 2011 – Adoption
- 6) Comptabilité**
  - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses pré-autorisées, rémunération globale – Remboursement des dépenses; juin 2011
  - b) Taxe de non-résidents
    - b.1) Remboursement
    - b.2) A. Simoneau – Soccer/camp de perfectionnement
  - c) Aide aux familles – Couches de coton; remboursement
  - d) Résolution municipale # 697.04.10 - Amendement
  - e) Rapport financier 2010 et rapport de l'audit
    - e.1) Dépôt
    - e.2) Présentation
    - e.3) Période de questions
  - f) État des revenus et dépenses – Mai 2011 et comparatif
  - g) Frais de cellulaire - Autorisation
- 7) Dossiers municipaux**
  - a) Coop de solidarité santé Robert-Verrier – Usages/alternatives; suivi
  - b) Assurance collective – Portefeuille 2011-2012; renouvellement
  - c) Comité de gestion du bassin versant de la rivière St-François (Cogésaf) - Appui
  - d) Fédération Québécoise des Municipalités
    - d.1) Formation sur l'éthique
    - d.2) Congrès 2011 - Participation

- e) M. Beauregard – Lot 230-P; proposition d’achat
- f) Croix-Rouge – Entente de service 2011-2014

**8) Règlements municipaux**

- a) Règl. # 230-158.1 – Lots résidentiels/bâtiments accessoires; projet
- b) Règl. # 230-159.1 – Article 3.2.9; ajout
  - b.1) Projet
  - b.2) Avis de motion
- c) Règl. # 230-160 – Zone industrielle Ib4
  - c.1) Projet # 1
  - c.2) Avis de motion
- d) Règl. # 405 – Voirie/réserve financière; adoption (retiré)
- e) Règl. # 407 – Aqueduc égout/réserve financière; adoption (retiré)
- f) Règl. # 400 – C. d’eau Norbert Allie; branches # 1 et 2/travaux; adoption (retiré)

**9) Urbanisme – Dossiers**

- a) Dérogation mineure – 1395 des Bouleaux
- b) Permis de construction – Juin 2011

**10) Urbanisme – PIIA**

- a) 60 Saint-Hilaire - Rénovation
- b) 130 Saint-David - Rénovation

**11) Travaux publics**

- a) Comité des travaux publics (27/06/2011)
  - a.1) Services municipaux - Facturation
  - a.2) Lot 2B-P/4 Simpson - Boisés; entretien
  - a.3) Intersection de rues - Pavage; modification
  - a.4) Véhicule de service - Achat; autorisation
  - a.5) Fermeture de fossés - Regards; travaux correctifs
- b) Rang 7 Wendover - Pavage; soumissions
- c) Chef d’équipe – Ouverture de poste

**12) Aqueduc / égout**

- a) Plan d’intervention 2006 – Mise à niveau; mandat
- b) Règl. # 348 – Utilisation extérieure de l’eau potable
  - b.1) Résolution municipale # 1257.04.11 – Amendement
  - b.2) MRC – Comité de la sécurité publique
- c) Usine d’épuration – Mise à niveau; appel d’offres
- d) Drummondville – Desserte en eau potable

**13) Service incendie & sécurité publique**

- a) Citerne # 2 - Remplacement; appels d’offres
- b) Prévention – Bilan au 31/05/2011
- c) Rapport des sorties – Juin 2011
- d) Préventionniste - Démission

**14) Office municipal d’habitation (OMH)**

- a) États financiers 2010 – Rapport de l’audit; dépôt

**15) Loisirs & Commandites**

- a) Tournois de golf – Édition 2011; participation
  - a.1) Omnium de golf St-Cyrille
  - a.2) MRC de Drummond
- b) Parc Hébert – Poteaux de basketball
- c) Expo agricole – Location aréna
- d) Société de l'aréna – Procès-verbal (22/03/2011); dépôt

**16) Certificat de disponibilité C-08/11**

**17) Période de questions**

**18) Correspondance**

**19) Levée de l'assemblée**

**2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

1375.07.11

Sur proposition de Sylvain Baron  
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3. CONSEIL**

**a) Rapport du maire**

- Aucune activité spéciale

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- M. Dostie
  - Ponceaux, 1200 rang 3 Simpson/travaux correctifs; suivi
- R. Janelle
  - Festival « La grande virée » - Accessibilité du site et présence d'élus municipaux pour la bienvenue
- R. Vallières
  - Fermeture du rang 6 Wendover Sud; motifs
- E. Ellenberger
  - Festival « La grande virée »; autorisation
  - Note : Compte tenu des propos allégués par M. Ellenberger, de son refus de se rétracter et de quitter la salle, M. Lafond ajourne la séance vers 19 h 40 afin de demander l'intervention de la sûreté du Québec. M. Ellenberger ayant quitté de lui-même, la séance reprend vers 20 h.

**5. PROCÈS-VERBAL – ADOPTION**

- a) Procès-verbal du 6 juin 2011 - Adoption

1376.07.11

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu que le procès-verbal du 6 juin 2011 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**6. COMPTABILITÉ**

**a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses pré-autorisées, rémunération globale – Remboursement des dépenses; juin 2011**

1377.07.11 Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses pré-autorisées, la rémunération globale et remboursement des dépenses du mois de juin 2011, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats :	74 838,52 \$
Déboursés directs :	109 671,96 \$
Dépenses pré-autorisées :	8 241,57 \$
Remboursement des dépenses :	914,12 \$
Rémunération globale :	56 340,91 \$
<hr/>	
<b>Total :</b>	<b>250 007,08 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Taxe de non-résidants**

**b.1) Remboursement**

Considérant l'énoncé de la résolution # 1139.02.11 concernant la participation municipale dans le dossier;

1378.07.11 Sur proposition de Sylvain Baron  
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu d'acquitter les frais relatifs au remboursement de la taxe de non-résidants pour des activités de 2011, selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 1 106,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b.2) A. Simoneau – Soccer/camp de perfectionnement**

Considérant l'énoncé de la résolution # 1139.02.11 concernant le remboursement de la taxe de non-résidants;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 12758.02.06 concernant les activités qui ne sont pas admissibles au remboursement de la taxe de non-résidants, notamment les camps de perfectionnement;

Considérant la demande de remboursement présentée par madame Annie Simoneau, 1765 Maurice, pour des camps de perfectionnement en soccer;

1379.07.11 Sur proposition de Sylvain Baron  
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu :

- de maintenir la position municipale établie dans le cadre de la résolution # 12758.02.06 concernant les activités de perfectionnement associées à différentes activités récréatives ou sportives;
- de ne pas donner suite à la demande de remboursement de la taxe de non-résidants faite par madame Simoneau pour les camps de perfectionnement en soccer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Aide aux familles – Couches de coton; remboursement**

Considérant l'énoncé de la résolution # 338.08.08 concernant la participation municipale dans le dossier;

1380.07.11 Sur proposition de Sylvain Baron  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu de verser à titre de compensation municipale la part des frais associés à l'achat de couches de coton effectué en 2011, et ce, selon la liste déposée et pour un montant total de 238,65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Résolution municipale # 697.04.10 - Amendement**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 697.04.10 concernant la fermeture d'un fossé longeant le lot 212-5/5 de Wendover et le financement de la dépense par le fonds de parcs;

Considérant que l'ordre de grandeur de la dépenses réalisée, soit environ 895 \$;

1381.07.11 Sur proposition de Sylvain Baron  
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu de modifier l'énoncé du paragraphe 2 de l'alinéa 1 de la résolution municipale # 697.04.10 de la manière suivante :

"- de financer la dépense par le fonds général administration".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) Rapport financier 2010 et rapport de l'audit**

**e.1) Dépôt**

1382.07.11 Dépôt du rapport financier et du rapport de l'audit pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2010 est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

**e.2) Présentation**

Madame Lyne Boisvert, cga, de la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. en fait la présentation.

**e.3) Période de questions**

- C. Bérubé
  - Dette/ratios comparatifs
- A. Laurin
  - Lettre de recommandation
- C. Bérubé
  - Origine du mot « Audit »
- A. Laurin
  - Lettre de recommandation/accès

**f) État des revenus et dépenses – Mai 2011 et comparatif**

Conformément aux dispositions du règlement # 361 sur le contrôle et suivi budgétaire, dépôt du rapport non-vérifié concernant les revenus et dépenses au 31 mai 2011 et du comparatif pour la même période en 2010 est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

**g) Frais de cellulaire – Autorisation**

Considérant l'énoncé de la résolution # 05.01.08 concernant le remboursement fait au maire pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions;

Considérant les remboursements fait au directeur des incendies pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions;

Considérant les sommes prévues au budget;

Considérant les discussions menées en séance préparatoire sur le dossier;

1383.07.11 Sur proposition de Sylvain Baron  
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu :

- d'autoriser le versement pour 2011 des sommes suivantes au maire et au directeur incendie à titre de remboursement des dépenses pour l'utilisation de leur téléphone cellulaire personnel, savoir :
  - Maire : 1 000 \$
  - Directeur du Service incendie : 500 \$
- que ledit montant soit payable en deux versements égaux en juillet et en décembre;
- que l'autorisation demeure conditionnelle à ce que la municipalité ne fournisse pas des appareils et/ou des contrats de service pour les cellulaires à ces personnes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

## **7. DOSSIERS MUNICIPAUX**

### **a) Coop de solidarité santé Robert-Verrier – Usages/alternatives; suivi**

Considérant les informations fournies par M. Michel Faucher, architecte, et les discussions menées en séance préparatoire, avis est donné par M. Lafond que le dossier est reporté à la séance de septembre, des vérifications supplémentaires étant requises.

### **b) Assurance collective – Portefeuille 2011-2012; renouvellement**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 06.01.09 concernant le contrat d'assurance collective conclu avec la SSQ pour la période 2009-2014;

Considérant qu'il s'agit de la troisième année de contrat d'une durée de cinq (5) ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;

Considérant que le Groupe Financier AGA inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe Financier;

Considérant que SSQ Groupe Financier respecte en totalité les engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement;

Considérant que les ajustements de tarification négociés pour la période débutant le 1<sup>er</sup> août 2011 sont justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année;

Considérant que le Groupe Financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

1384.07.11

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu :

- que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe Financier, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2011 au 31 juillet 2012, le tout tel que recommandé par le Groupe Financier AGA inc.;
- qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **c) Comité de gestion du bassin versant de la rivière St-François (Cogésaf) - Appui**

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972;

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérale des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation

d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant;

CONSIDÉRANT le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau* de 2000;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence;

CONSIDÉRANT les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que «L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle», que «La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que «L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions »;

CONSIDÉRANT la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets »;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la «constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en oeuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs »;

CONSIDÉRANT la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000 \$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000 \$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en oeuvre des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau;

CONSIDÉRANT que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013;

CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en oeuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques;

CONSIDÉRANT l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques;

CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en oeuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui oeuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau;

1385.07.11

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000 \$ par (OBV) dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4 M \$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en oeuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**d) Fédération Québécoise des Municipalités**

**d.1) Formation sur l'éthique**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 1238.04.11 concernant l'inscription des élus à la formation donnée par la Fédération des Municipalités;

Considérant le calendrier des séances produit par la Fédération pour l'automne 2011;

1386.07.11

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu :

- d'acquitter, pour les membres du conseil, les frais d'inscription (80 \$ taxes en sus) et les autres dépenses inhérentes au dossier pour la formation concernant le code d'éthique donnée par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) en octobre et novembre 2011 ou au printemps 2012;
- que les membres du conseil intéressés préciseront au directeur général leur disponibilité pour fins d'inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**d.2) Congrès 2011 - Participation**

1387.07.11

Sur proposition de Sylvain Baron  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (575 \$/pers. taxes en sus), d'hébergement et de déplacement pour le maire et deux conseillers ainsi que pour le directeur général au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) en septembre 2011;
- le cas échéant, d'acquitter les frais de déplacement et de repas pour le directeur des travaux publics et les conseillers disponibles pour la visite du salon des exposants tenu dans le cadre du congrès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**e) M. Beaugard – Lot 230-P; proposition d'achat**

Dépôt d'une correspondance de madame Mireille Beaugard indiquant son intérêt d'acheter le lot 230-P du rang 5 de Wendover appartenant à la municipalité et adjacent à sa propriété du 1500 rang 5 de Wendover est fait.

Considérant la localisation du terrain visée par la demande et la superficie en cause (154,7 m<sup>2</sup>);

Considérant la superficie possédée par la demanderesse (1 950 m<sup>2</sup>);

1388.07.11 Sur proposition de Sylvain Baron  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de vendre le lot 230-P du rang 5 de Wendover portant le matricule # 8690-00-3010 à madame Mireille Beauregard, et ce, pour le prix de 500 \$;
- que les conditions suivantes s'appliquent :
  - le lot est vendu tel que vu;
  - les frais de notaire et, le cas échéant, d'arpentage sont à la charge de l'acquéreur;
- que les fonds reçus soient versés au fonds de parcs;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents à la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**f) Croix-Rouge – Entente de service 2011-2014**

1389.07.11 Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents à l'entente de service à conclure avec la Croix-Rouge pour la période 2011-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

**a) Règl. # 230-158.1 – Lots résidentiels/bâtiments accessoires; projet**

Considérant le résultat de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 juillet 2011 (réf. p.-v. ass. de consultation 04/07/2011);

Considérant la recommandation favorable donnée par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier (réf. p.-v. urb. résol. # 44.05.11);

1390.07.11 Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'adopter le projet de règlement # 230-158.1 lequel a pour objet principal de modifier l'énoncé des articles 3.3.7.5.2 et 3.3.7.5.3 du règlement de zonage # 230 concernant la superficie maximale totale autorisée pour les bâtiments accessoires sur les lots utilisés à des fins résidentielles ainsi que celui des articles 3.4.6.2 et 3.5.6.2 de ce même règlement lesquels portent sur les usages accessoires non-considérés dans les zones commerciales et les zones industrielles;

- de soumettre ledit projet au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Règl. # 230-159.1 – Article 3.2.9; ajout**

**b.1) Projet**

Considérant le résultat de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 juillet 2011 (réf. p.-v. ass. de consultation 04/07/2011);

Considérant la recommandation favorable donnée par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier (réf. p.-v. urb. résol. # 50.06.11);

1391.07.11

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu :

d'adopter le projet de règlement # 230-159.1 lequel a pour objet d'ajouter au règlement de zonage # 230 l'article 3.2.9 concernant les usages compatibles reliés à un usage dérogatoire protégé par droits acquis;

- de soumettre ledit projet au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b.2) Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 230-159.1 lequel a pour objet d'ajouter au règlement de zonage # 230 l'article 3.2.9.3 concernant les usages compatibles reliés à un usage dérogatoire protégé par droits acquis.

**c) Règl. # 230-160 – Zone industrielle Ib4**

**c.1) Projet # 1**

Dépôt du projet règlement # 230-160 lequel a pour objet de créer à même la zone agricole Ag2 la zone industrielle Ib4, de modifier le plan de zonage (feuille # 1), d'ajouter les articles 3.5.15 et suivants concernant les dispositions particulières applicables à la zone industrielle Ib4 et de modifier la grille d'usages associée du règlement de zonage # 230 est fait.

1392.07.11

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'adopter tel que présenté le projet de règlement # 230-160;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC;

- de soumettre le projet de règlement à la consultation publique et, si requis, au processus d'approbation référendaire, si l'avis préliminaire de la MRC est favorable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**c.2) Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 230-160.1 lequel a pour objet de créer à même la zone agricole Ag2 la zone industrielle 1b4, de modifier le plan de zonage (feuille # 1), d'ajouter les articles 3.5.15 et suivants concernant les dispositions particulières applicables à la zone industrielle 1b4 et de modifier la grille d'usages associée au règlement de zonage # 230.

- d) **Règl. # 405 – Voirie/réserve financière; adoption** (retiré)
- e) **Règl. # 407 – Aqueduc égout/réserve financière; adoption** (retiré)
- f) **Règl. # 400 – C. d'eau Norbert Allie; branches # 1 et 2/travaux; adoption** (retiré)

**9. URBANISME - DOSSIERS**

**a) Dérogation mineure – 1395 des Bouleaux**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. urb. – résol. # 40.05.11);

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 1339.06.11 concernant les procédures à effectuer pour la dérogation mineure;

Considérant l'avis public pour une assemblée publique de consultation donné le 7 juin 2011 et publié le 12 juin 2011;

Considérant les résultats de l'assemblée de consultation (réf. p.-v. ass. de consultation 04/07/2011);

1393.07.11

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu :

- d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 1395 des Bouleaux;
- de réduire :
  - la marge de recul avant du bâtiment principal érigé sur le lot 2A-46 du rang 2 de Simpson à 7,47 mètres au lieu de 8 mètres;
  - la marge de recul latérale gauche du même bâtiment à 3,10 mètres au lieu de 4 mètres;

et ce, tel que prescrit au règlement régissant les normes d'implantation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**b) Permis de construction – Juin 2011**

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour la période de janvier à juin 2011 et du comparatif avec l'année 2010 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

M. Lafond résume.

**10. URBANISME - PIIA**

**a) 60 Saint-Hilaire - Rénovation**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf.. p.-v. urb. résol # 48.06.11);

1394.07.11 Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'accepter le projet de remplacement des trois galeries sur le bâtiment sis au 60 Saint-Hilaire, et ce, tel que formulé par le requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) 130 Saint-David - Rénovation**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. urb. # 49.06.11);

1395.07.11 Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'accepter le projet de remplacement des portes et du revêtement extérieur ainsi que des encadrements de fenêtres et portes sur le bâtiment sis au 130 Saint-David, et ce, tel que formulé par le requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**11. TRAVAUX PUBLICS**

**a) Comité des travaux publics (27/06/2011)**

**a.1) Services municipaux - Facturation**

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 27/06/2011, p. 2);

1396.07.11

Sur proposition de Steve Lambert  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu de préparer un projet de règlement établissant la politique municipale en matière de services municipaux rendus par les travaux publics aux contribuables ainsi que la tarification applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**a.2) Lot 2B-P/4 Simpson - Boisés; entretien**

Considérant le mandat donné en 2010 à monsieur Maurice Houle pour l'entretien d'une partie du lot 2B-P (Réf. résol. municipale # 991.10.10);

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 27/06/2011, p. 3);

1397.07.11

Sur proposition de Steve Lambert  
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'autoriser monsieur Maurice Houle à faire les travaux d'abattage et de nettoyage de la plantation sise à proximité de sa bleuetière;
- d'autoriser monsieur Houle à faire les travaux d'abattage et de nettoyage de la plantation sise sur le même lot au fronteau des terres, et ce, selon les mêmes conditions;
- que monsieur Houle informera le directeur des travaux publics avant le début des travaux;
- que monsieur Houle devra s'assurer de rencontrer pendant l'exécution des travaux toutes les règles et les normes de sécurité ainsi que les couvertures d'assurance responsabilité applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**a.3) Intersection de rues– Pavage; modification**

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 27/06/2011, p. 3);

Considérant la problématique d'accumulation du gravier des accotements sur le pavage à certaines intersections notamment au coin des rues Anik et Therrien;

Considérant qu'il y aurait lieu, à titre expérimental, de modifier la géométrie de ces intersections;

1398.07.11

Sur proposition de Steve Lambert  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- de modifier la géométrie de certaines intersections de rues en élargissant la chaussée tout en maintenant des accotements gravelés;

- d'inclure ces travaux dans les travaux de réfection de pavage prévus pour l'année 2011;
- que le directeur du Service soumettra au comité des travaux publics un inventaire des intersections de rues à corriger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**a.4) Véhicule de service - Achat; autorisation**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 1346.06.11 concernant l'achat d'un véhicule de service usagé pour le Service des travaux publics;

Avis est donné par Steve Lambert de l'achat d'un véhicule usagé Ford F-150, 1999, et ce, au coût de 3 685 \$ taxes incluses et que des dispositions seront prises pour faire letter au nom de la municipalité. Le véhicule a été acheté chez Michel automobile enr.

**a.5) Fermeture de fossés - Regards; travaux correctifs**

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 27/06/2011, p. 4);

Considérant qu'il y lieu de protéger l'égouttement des rues en abaissant certains regards pluviaux implantés par les propriétaires;

1399.07.11

Sur proposition de Steve Lambert  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- de faire le relevé des installations problématiques et de procéder aux travaux correctifs;
- d'informer les contribuables concernés de la réalisation desdits travaux;
- de revoir avec les Services d'urbanisme et des travaux publics, la procédure de suivi applicable à la fermeture des fossés et l'implantation de regards en façade des propriétés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Rang 7 Wendover - Pavage; soumissions**

1400.07.11

Sur proposition de Steve Lambert  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'accorder le contrat relatif au pavage du rang 7 de Wendover Nord à la firme Sintra, et ce, pour les montants suivants :
  - prix unitaire (\$/tm) : 91,71 \$ (taxes incluses)
  - prix total (600 tm) : 202 770,81 \$ (taxes incluses)

- le cas échéant, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Chef d'équipe – Ouverture de poste**

Considérant les discussions menées lors de l'assemblée préparatoire sur le dossier;

1401.07.11 Sur proposition de Sylvain Baron  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu de procéder à l'ouverture d'un poste de chef d'équipe pour le service des travaux publics et d'appliquer les conditions prévues à la convention collective pour ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12. AQUEDUC / ÉGOUT**

**a) Plan d'intervention 2006 – Mise à niveau; mandat**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 1317.06.11 concernant l'inscription de la municipalité au programme de remboursement de la taxe d'accise;

Considérant les discussions menées avec le représentant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le plan d'intervention préparé par la firme Teknika HBA en 2006;

1402.07.11 Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu de retenir la proposition de la firme EXP. pour la mise à niveau du plan d'intervention 2006 des infrastructures d'aqueduc et d'égout de la municipalité, et ce, selon les termes et conditions précisés dans l'offre datée du 4 juillet 2011 et pour un montant de 6 700 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Règl. # 348 – Utilisation extérieure de l'eau potable**

**b.1) Résolution municipale # 1257.04.11 - Amendement**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 1257.04.11 interdisant l'utilisation de l'eau potable pour des fins d'arrosage de pelouse, de haies et de pavage ainsi que le remplissage de piscine;

1403.07.11 Sur proposition de Sylvain Baron  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu de modifier la résolution # 1257.04.11 en ajoutant à la suite du premier paragraphe l'énoncé suivant :

« L'interdiction faite ci-dessus ne s'applique pas aux nouvelles plantations réalisées durant cette période.

Pour les travaux d'ensemencement ou de tourbage de la propriété ou de plantation d'une haie, l'occupant des lieux doit obtenir un permis spécial d'arrosage en s'adressant à l'inspecteur en bâtiment et environnement. Le permis est valide pour une période de sept (7) jours consécutifs. Il n'est pas renouvelable et permet l'arrosage par période de trois (3) heures consécutives suivies d'une période de non-arrosage de trois (3) heures minimum et ainsi de suite pour la période de validité du permis.

Le coût du permis est fixé à 50 \$. Celui-ci doit être affiché sur la propriété pour laquelle il est émis et être visible de la voie publique. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**b.2) MRC – Comité de la sécurité publique**

Considérant l'énoncé de l'article 2 du règlement # 348 et le fait que les modalités d'utilisation extérieure de l'eau potable à des fins d'arrosage, de lavage d'automobiles ou de remplissage de piscines peuvent varier d'une municipalité à l'autre;

Considérant que la Sûreté du Québec peut intervenir dans l'application du règlement et que des modalités différentes peuvent générer des problématiques;

Considérant que la concordance des règlements appliqués par la Sûreté du Québec relève du comité de sécurité publique de la MRC de Drummond;

1404.07.11

Sur proposition de Sylvain Baron  
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;
- de soumettre le dossier au comité de la sécurité publique de la MRC de Drummond pour analyse et recommandation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**c) Usine d'épuration – Mise à niveau; appel d'offres**

Avis est donné par le directeur que la municipalité procède actuellement à un appel d'offres pour la préparation des plans et devis relatifs à la mise à niveau de l'usine d'épuration et au traitement des boues de fosses septiques. L'ouverture des soumissions est prévue pour le 12 août 2011.

**d) Drummondville – Desserte en eau potable**

Considérant les différentes démarches faites auprès de la ville de Drummondville par la municipalité;

Considérant l'énoncé de la résolution # 911.08.10 concernant la possibilité d'étudier la question de la desserte en eau sur la base d'un partenariat;

Considérant les démarches faites par la ville de Drummondville pour moderniser son usine de traitement de l'eau potable;

1405.07.11

Sur proposition de Sylvain Baron  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu d'informer la ville de Drummondville que le conseil municipal maintient sa demande pour être desservi et qu'il renouvelle l'offre faite à celle-ci, à savoir que :

- la municipalité est prête à relancer les discussions concernant le dossier de la desserte en eau potable sur la base d'un partenariat tenant compte des coûts d'immobilisation pour la mise à niveau de l'usine de filtration de Drummondville et, si requis, le surdimensionnement du réseau d'aqueduc pour desservir Saint-Cyrille-de-Wendover ainsi que des coûts d'opération associés;
- dans la mesure où la ville est d'accord pour desservir la municipalité, celle-ci est également prête à participer financièrement aux études préparatoires au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **a) Citerne # 2 - Remplacement; appels d'offres**

1406.07.11

Sur proposition de Sylvain Baron  
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu :

- de retenir la proposition faite par la firme Maxi Métal inc. concernant l'achat d'une citerne pompe, et ce, selon les termes et conditions stipulés dans la formule de soumission amendée datée du 21 juin 2011 et les documents annexés et pour un montant de 236 639,31 \$ (taxes incluses);
- le cas échéant, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **b) Prévention – Bilan au 31/05/2011**

Dépôt de différents documents résumant les activités menées par le préventionniste sur le territoire des municipalités de Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Lucien et de Saint-Cyrille-de-Wendover est fait.

#### **c) Rapport des sorties – Juin 2011**

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie au 30 juin 2011 est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

**d) Préventionniste - Démission**

Dépôt d'une correspondance de monsieur Shayne Sévigny informant le conseil de sa démission à titre de préventionniste et de pompier volontaire pour le Service incendie de Saint-Cyrille-de-Wendover est fait.

**14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

**a) États financiers 2010 – Rapport de l'audit; dépôt**

Dépôt est fait par monsieur Pierre Lavigne des états financiers 2010 pour l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyrille.

**15. LOISIRS & COMMANDITES**

**a) Tournois de golf – Édition 2011; participation**

**a.1) Omnium de golf St-Cyrille**

1407.07.11

Sur proposition de Sylvain Baron  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription et de repas (85 \$/pers.), et ce, pour quatre (4) personnes à l'omnium de golf St-Cyrille et de souper (30 \$/pers.) pour le directeur général et messieurs Baron et Lambert prévu pour le 15 juillet 2011 à Drummondville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**a.2) MRC de Drummond**

1408.07.11

Sur proposition de Sylvain Baron  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription et de repas (100 \$/pers.) pour quatre (4) personnes et le souper pour le directeur général/secrétaire-trésorier (40 \$/pers.) au tournoi de golf de la MRC de Drummond le 18 août 2011 à Saint-Majorique-de-Grantham;
- qu'après concertation, les élus intéressés donneront leur nom au directeur pour inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Parc Hébert – Poteaux de basketball**

Considérant l'achat de poteaux de basketball fait par le comité du parc Hébert;

Considérant le coût total de l'acquisition et le solde à payer de 590,58 \$;

1409.07.11

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu :

- de verser au comité une somme de 590,58 \$ à titre de contribution municipale pour l'achat de poteaux de basketball;
- de financer la dépense à partir du fonds de parcs;
- de demander aux responsables du comité de faire les démarches pour fermer les comptes de banque associés au comité du parc Hébert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Expo agricole – Location aréna**

Considérant l'énoncé de la résolution # 1092.12.10 concernant l'aide financière accordée par la municipalité à l'expo agricole;

1410.07.11

Sur proposition de Sylvain Baron  
Appuyée par Marthe Garneau

- Il est résolu d'acquitter les frais de location de l'aréna pour quatre jours, et ce, au coût total de 2 848,13 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Société de l'aréna – Procès-verbal (22/03/2011); dépôt**

Dépôt du procès-verbal du conseil d'administration de la Société de l'aréna en date du 22 mars 2011 est fait.

**16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ C-08/11**

Je, soussigné, Mario Picotin, directeur général/secrétaire-trésorier, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses décrites ci-dessus mais, au besoin, le conseil pourrait être appelé à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre. Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit ou de fonds réservés.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER  
Ce 4 juillet 2011

Mario Picotin  
Directeur général/Secrétaire-trésorier

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- M. St-Hilaire
  - Desserte en eau; suivi
- C. Bérubé
  - Dos d'âne; intersection Maurice/Vallières; calendrier de réalisation
- A. Laurin
  - Rang 7 de Wendover Nord - Pavage; financement de la dépense

- P. Chapdelaine
  - Services municipaux /facturation; explication
  - Usine d'épuration/mise à niveau et vidange de fosses septiques résidentielles; explication
  
- R. Janelle
  - Vidange des fosses septiques résidentielles; prise en charge par la municipalité
  
- M. Descoteaux
  - Coop de service de santé; rapport de consultant
  
- C. Bérubé
  - Vente de terrain en 2010; explication

## **18. CORRESPONDANCE**

Dépôt de la correspondance est fait.

## **19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 21 h 30.

Signé :

---

Maire

---

Directeur général/Sec-trésorier